

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT
DE ST-JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE**

**SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES**

OBJET :

**MARCHE DE TRAVAUX
RELATIF A LA
REHABILITATION DE
LA GARE HAUTE DU
TELEPHERIQUE DU
SALEVE ET
AMENAGEMENT DES
ESPACES EXTERIEURS
- LOT N°19 VRD-
RESEAUX EXTERIEURS
ENTERRES - AVENANT
N°3**

DECISION DE LA PRESIDENTE

N° D-2024-08

- ✓ Vu l'article 6 de la Convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT TS) pour l'exploitation du Téléphérique du Salève permettant à la Présidente de recevoir délégation d'une partie des attributions de l'Assemblée ;
- ✓ Vu la Délibération n° A-2022-18 du 30 septembre 2022 portant modification des délégations de l'Assemblée à la Présidente et notamment son paragraphe 1,

Par décision de la Présidente n°D-2021-03 du 12 août 2021, les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation de la gare haute du téléphérique du Salève passés selon une procédure adaptée ont été attribués comme suit :

Lots	Désignation	Candidats	Montant € HT
3	RESTAURATION DES BETONS DE FACADE	LEFEVRE	570 920,00
6	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - OCCULTATIONS	ALPAL	179 037,00
17	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - PAYSAGE	SAEV	183 860,00
18	ECHAFAUDAGES	LYON ECHAFFAUDAGE	205 160,00
19	VRD - RESEAUX EXTERIEURS ENTERRES	DECREMPS	203 750,40

En cours d'exécution des travaux, des modifications (articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants du Code de la commande publique) ont dû être prises en compte afin d'ajuster le volume de travaux aux réalités du terrain.

Ces modifications concernent le lot n°19.

Lot n° 19 – VRD – Réseaux extérieurs enterrés => Avenant n°3

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées pour faire face à des aléas et à des demandes de la maîtrise d'œuvre. Elles sont prises en compte comme suit :

FTM n° 63 > Réseaux secs extérieurs et enrobés, suppression démolition mur et canalisation fonte
Montant : + 191,20 € HT

FTM n° 64 > Regard, bornes acier, caniveau et terrassement à la pelle araignée
Montant : + 19 542,91 € HT

Montant de l'avenant n° 3 : + 19 734,11 € HT
Rappel du montant des avenants n°1 et 2 : - 5 999,90 € HT
Nouveau montant du marché : 217 484,61 € HT
Pourcentage d'augmentation : + 6,74 %

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 074-200005551-20240227-D_2024_08-AR



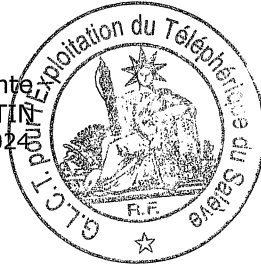
La Présidente DECIDE :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°3 au lot n°19 dans les conditions sus-énoncées ;

DE SIGNER ledit avenant ;

La Présidente
Anny MARTIN
Le 27/02/2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anny Martin', written over the printed name and date.



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT pour l'exploitation du téléphérique du Salève dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT, si un recours gracieux a été préalablement déposé.